



Urgent: séparation et violences

Par **loula73**, le **26/06/2008** à **23:05**

le père de mes enfants (11ms et 5ans) a eu des actes violents mais sans coups (porter la main à la gorge, plaquée et secouée, crachats, insultes..) je souhaite donc me séparer. Nous ne sommes pas mariés et le domicile est à nos deux noms.

j'ai porté plainte ('tjs pas traitée).

je n'ai aps trouvé d'autre logement, juste un hébergement familial en province.

le JAF cet AM a renvoyé l'audience car il n'a pas eu les pièces assez tot, [l'avocate lui a donné avant l'audience].

je voulais partir avec les enfants ce soir mais il a récupéré la petite avant moi.

je ne sais plus quoi faire, helpppppppppp!

dois je partir "de force" avec les enfants?

rester malgré tout (mais je m'use dans cette situation)?

ou puis je trouver un autre avocat?

Par **Marion2**, le **26/06/2008** à **23:28**

Bonsoir loula,

Pour l'avocat, vous aviez fait une demande d'aide juridictionnelle ? Ceci, pourrait expliquer cela.

[fluo]Allez voir très rapidement une Assistance Sociale.

Actuellement, dans la mesure où aucune décision officielle n'a été prise, vous avez peu de recours du fait que votre ex-compagnon ait pris avec lui votre fille. Si vous craignez qu'il ne soit violent avec elle, prévenez la gendarmerie et expliquez lui votre inquiétude.

Je vous informe que vous n'avez nullement besoin d'un avocat pour les audiences avec le

JAF. Votre ex-compagnon a t'il un avocat ???

Je sais très bien que vous êtes choquée et très inquiète, mais essayez de relativiser (je sais, c'est facile à dire).

L'Assistante Sociale va vous aider. C'est la meilleure solution à adopter tout de suite.

Reprenez courage, ne perdez pas espoir. Pensez à vos enfants et à vous-même.

Ce sont des moments difficiles à passer, mais il y a une solution à tout problème. Vous allez vous en sortir.

Donnez nous des nouvelles

Bien cordialement - Laure

Par **Marion2**, le **26/06/2008** à **23:35**

S'il vous plaît, il y aurait-il une personne assez sympa pour m'expliquer comment faire, lorsque je veux mettre un mot ou une phrase en fluo, ce que je dois faire pour éviter que tout le texte devienne fluo ???

Je sais, je ne suis pas très douée avec l'informatique et ce n'est pas le forum adéquate pour demander ce genre de renseignement...

Mais, je remercie très sincèrement la (ou les) personne(s) qui voudront bien me donner un petit coup de main.

Je réitère tous mes remerciements

Par **guerri**, le **27/06/2008** à **19:13**

as tu fait constater par un médecin? la meilleure des solutions c'est d'attendre qu'il rentre avec la petite et de partir avec les petits ne lui signe aucun papier car il pourrait très bien te frapper a nouveau au cas ou tu lui refuse de lui faire un papier comme quoi tu lui laisse la garde et si tu as un portable garde le sur toi enregistre le n° de la police et au cas ou il recommencera tu n'auras plus qu'a appuyer sur le bouton. pour te défendre au cas ou garde sur toi une petite bombe désodorisante en spray envoie lui des les yeux et sauve toi va au commissariat il te dirigerons vers un foyer a ta demande qui t'hébergera avec les enfants de plus tu seras protégé. Je sais c'est dur mais ça vaut mieux.

Par **loula73**, le **28/06/2008** à **14:25**

Bonjour et merci.

le pb c'est qu'il n'y a jamais eu de fort coup, cela reste des bousculades, des mains à la gorge, des intimidations, des menaces...

très difficile de faire constater puisque ça se passe au domicile.

de plus, il sait maintenant qu'il y a une plainte et comme elle n'est pas traitée, il jubile, et me dit "tu vois, c'est parce que c'est aps grand chose"; "tu n'es qu'une grande malade", etc...

(devant les enfants).

psychologiquement c'est épuisant.

j'ai déjà vu une assistante sociale (et je suis moi même dans le secteur mais les cordonniers sont les plus mal chaussés). j'essaye de trouver un autre appart mais à Paris, c'est très dur.

lui ne veut pas partir.

je suis usée par cette situation.

Par **JUGE**, le **30/06/2008** à **13:37**

APPELEZ MOI 06/17/16/10/43 APRES UNE PLAINTE + ITT DE TROIS JOURS ON M A ENLEVE LA GARDE DE MES ENFANTS CAR MON EX A GARDE LE LOGEMENT. APRES DEUX ANS DE PROCEDURE J AI MES FILLES TOUS LES W END CAR J AI OBTENU UN DROIT DE VISITE ELARGI. LA PETITE DIT QUE SON PAPA EST MECHANT, IL LA TAPE PAR EXEMPLE SI ELLE NE VEUT PAS METTRE SON PYJAMA. UN JOUR ELLE REFUSERA D Y ALLER. C EST DOMMAGE . LE MIEUX C EST LA MEDIATION FAMILIALE POUR LES ENFANTS SURTOUT. COURAGE LA ROUE TOURNE.

Par **loula73**, le **04/07/2008** à **18:56**

Bonjour,

suite à une nouvelle empoignade, j'ai à nouveau porté plainte et mon futur ex conjoint a été en garde à vue.

il n'y a pas eu de confrontations contrairement à ce que je pensais.

je suis partie 2 jours mais n'ai pas eu le courage de partir plus longtemps.

il nous est proposé une médiation pénale.

pouvez vous m'en dire plus?

dois-je accepter?

comment ça se passe??

Merci.

Par **loula73**, le **05/09/2008** à **14:47**

Bonjour,

apparemment je ne sais pas si j'ai bien fait, mais je suis allée en médiation et ai expliqué que je n'en attendais rien compte tenu des tentatives de médiation passée. J'ai donc refusé comme le médiateur m'a dit que j'avais le droit.

Maintenant j'ai peur que cela me porte préjudice pour la garde des enfants. Mais cela était pour moi 2 choses distinctes: les faits de violence où je ne veux pas de médiation, la garde des enfants où je suis prête à voir ce qui peut être envisageable dans leur intérêt...

nous devons repasser devant le JAF le 16/09 mais mon avocate veut demander un renvoi car je n'ai pas de nouveau logement et suis obligée de cohabiter dans la crainte (les seuls autres hébergements possibles sont en famille en province ce qui m'oblige à quitter mon emploi).

Or il semblerait que le juge puisse quand même statuer en l'attente (le greffe le dit).

Cela est important pour moi car il refuse de me laisser partir avec les enfants, et je crains qu'il m'en empêche s'il n'y a pas de décision. Il voudra alors les voir (ce qui est normal et jamais je

ne l'empêcherai) mais sans décision, il voudra sans doute les ramener
J'ai des mails où je propose des solutions alternatives (quitter le domicile un WE sur deux par exemple) mais l'avocate me dit qu'il n'y a pas à justifier de ce que j'ai déjà fait... ça me paraît bizarre. je pensais que justement je devais montrer que j'ai tjs essayer de faire le maximum pour que ça se passe au mieux...

Il est trop tard pour changer d'avocat.

Qu'en pensez vous?

Que peut faire le JAf quand il y a cohabitation forcée mais faits de violence (je signale que le dossier a été renvoyé au procureur et renvoyé au commissariat actuellement)?

Merci pour vos réponses

Par loula73, le 05/09/2008 à 14:49

ah autre chose, est-ce que je peux me présenter sans avocat?
sachant que la requête a été initié par un avocat.

Merci